Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260911-DECM26_11_09_10-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 15
Date de convocation : 2 septembre 2026

PRESENTS : MM. LE BORGNE Yannick - THOMAS Angélique - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BOMBLED Dominique - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank - PINEL Isabelle -- FRIEDLANDER Julie - COLLET Mélinda

ABSENT : VETIL Christophe ayant donné pouvoir à LE BORGNE Yannick et LESPERT Gaylord ayant donné pouvoir à THOMAS Angélique.

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme M. BAUDIC Dominique, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, secrétaire générale, en qualité de secrétaire assistante.

DECM2026.11.09-010 : REMBOURSSEMENT DU DEPLACEMENT PARIS A L'OCCASION DU 14 JUILLET :

Mme THOMAS rappelle que suite au rallye citoyen réalisé à la Trinité Porhoët, elle a sollicité des places pour le défilé du 14 juillet, à Paris. Elle a accompagné un groupe de jeunes et présente la facture de l'hébergement s'élevant à un montant de 430,54 €. Mme THOMAS quitte la séance. Après en avoir délibéré l'ensemble des membres du conseil émet un avis favorable à l'unanimité pour le remboursement de 430,54 € à Mme THOMAS et précise que cette somme sera réglée à l'article fêtes et cérémonies 6232.

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

D. BAUDIC

Le Maire,

Y. LE BORGNE

MAIRIE DE LA TRINITE-PORHOET MORBIHAN